

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 167/05

AFR 16/007/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS PRISONNIER D'OPINION

BURUNDI

Etienne Ndikuriyo (h), journaliste

Londres, le 16 juin 2005

Le journaliste Etienne Ndikuriyo a été arrêté le 14 juin, après avoir déclaré dans un article que le président souffrait de dépression. Il est détenu à la Documentation nationale (DN, service de renseignements généraux) à Bujumbura, la capitale, où il risque de subir des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements. Prisonnier d'opinion présumé, il semble que son interpellation soit uniquement liée à ses activités professionnelles légitimes de journaliste.

Etienne Ndikuriyo est à la tête de Zoom Net, une agence de presse en ligne, et collabore avec une station de radio indépendante, Bonesha FM. Le 9 juin, il a déclaré dans un article paru sur Zoom Net que le président Domitien Ndayizeye était « *déprimé* » depuis la défaite de son parti, le Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU), aux élections communales qui se sont déroulées au début du mois.

Le 12 juin, Etienne Ndikuriyo a été convoqué par lettre à la Documentation nationale, où il devait se rendre « *dans son propre intérêt* ». Lorsqu'il s'y est présenté, deux jours plus tard, il a été arrêté et, depuis, il est détenu au secret. Or la Documentation nationale, qui dépend directement du président de la République, n'est pas habilitée, légalement, à détenir des suspects. Des personnes y sont pourtant fréquemment détenues au secret.

Etienne Ndikuriyo risque maintenant d'être transféré dans la prison centrale de Mpimba à Bujumbura, en dehors de toute procédure judiciaire. Selon les informations reçues, des détenus sont souvent victimes de mauvais traitements dans cet établissement. Il s'agit du premier cas d'arrestation d'un journaliste au Burundi depuis longtemps.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La guerre civile a éclaté en 1993 au Burundi, après l'assassinat du premier président du pays élu démocratiquement, un Hutu, qui était à la tête du Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU). Sa mort est imputée à des éléments de l'armée burundaise, qui est sous domination tutsi.

Un gouvernement de transition a été mis en place en novembre 2001, après la signature d'un accord de partage du pouvoir entre les partis politiques hutu et tutsi. L'ensemble des divers groupes armés d'opposition du pays, à l'exception des Forces de libération nationale (FLN), avait au préalable conclu un accord de cessez-le-feu.

Des élections législatives doivent se tenir le 4 juillet, dans le cadre de la phase finale du processus de paix mené en vue du retour de la démocratie au Burundi.

Les élections communales organisées le 3 juin ont été remportées par un ancien groupe politique armé, le Conseil national pour la défense de la démocratie au Burundi–Forces pour la défense de la démocratie au Burundi (CNDD-FDD). Selon la commission indépendante chargée de surveiller le scrutin, la victoire du CNDD-FDD était légitime. Cependant, certaines allégations font état de fraude électorale.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français, en anglais ou dans votre propre langue) :

– demandez que soit libéré immédiatement et sans condition le journaliste Etienne Ndikuriyo, prisonnier d'opinion présumé, qui a été arrêté au seul motif d'avoir exercé légitimement son droit à la liberté d'expression ;

– appelez les autorités à garantir qu'il ne subira aucun acte de torture ou autres mauvais traitements en détention et à veiller à ce qu'il soit immédiatement autorisé à entrer en contact avec ses proches, à bénéficier de soins médicaux, à consulter des avocats et à se mettre en relation avec des organisations humanitaires ;

– exhortez-les à garantir la liberté de la presse pendant la campagne précédant les élections législatives.

APPELS À :

Remarque : la transmission des fax pouvant s'avérer difficile, nous vous invitons à faire preuve de persévérance (même si l'opérateur vous affirme que la ligne est provisoirement en dérangement).

Président de la République :

Son Excellence
Domitien Ndayizeye
Président de la République
Présidence de la République
BP 1870, Bujumbura, Burundi

Fax : +257 21 26 70

Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur :

Jean Marie Ngendahayo
Ministre de l'Intérieur
Ministère de l'Intérieur
Bujumbura
Burundi

Fax : +257 21 78 18

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Ministre de la Défense nationale :

Général-Major Vincent Niyungeko
Ministre de la Défense nationale
Ministère de la Défense nationale
Bujumbura, Burundi

Fax : +257 24 26 36

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Procureur général de la République :

Monsieur Gérard Ngendabanka
Procureur général de la République
Bujumbura
Burundi

Fax : +257 24 15 03

Salutation : Monsieur le Procureur général de la République,

COPIES aux représentants diplomatiques du Burundi dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 28 JUILLET 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*